

La Déclaration d'Accident de Travail

Lorsque survient l'accident du travail, il est très important de réaliser rapidement quelques démarches pour bénéficier d'une prise en charge de vos soins par la Sécurité Sociale.

→ Sous 24 heures

1) Informer votre agence d'emploi.

Si la déclaration n'est pas faite sur le lieu d'accident, il faut l'envoyer par lettre recommandée à votre agence.

2) Informer l'entreprise utilisatrice (mêmes modalités que pour l'agence d'emploi)

3) Votre agence vous délivre une feuille «d'accident du travail ou de maladie professionnelle»

4) Présenter cette feuille à votre médecin traitant ou à l'hôpital.

5) Votre médecin vous remet un «certificat médical initial» en 4 volets.

6) Les volets 1 et 2 du certificat sont à envoyer à la CPAM. Vous conservez le volet 3 et adressez le volet 4 («Certificat d'arrêt de travail») à votre agence d'emploi.

Prévention et sécurité

Tenue de travail et équipements de protection individuelle spécifiques

Pendant vos missions, vous devez de porter les E.P.I. adaptés !

Vous êtes censés les connaître et les utiliser à bon escient... Pour certains postes de travail présentant des risques particuliers, l'entreprise qui vous accueille *vous fournira et vous demandera de porter des équipements de protection individuelle spécifiques*. Prenez connaissance des consignes propres à votre lieu de travail et n'hésitez pas à demander des EPI supplémentaires si vous en ressentez la nécessité.



1 Casque de sécurité

Pour éviter : les chocs à la tête.

BTP
IND

A porter dans toutes les situations où le travailleur peut être mis en danger par la chute d'objets et de matériaux.



2 Chaussures de sécurité

Pour éviter : entorse, écrasement suite à une chute,

BTP
IND

coupure de la voûte plantaire, brûlure...



3 Gants

Pour éviter : coupure, brûlure, piqûre, choc, écrasement, pincement, infection...

BTP
IND



4 Lunettes de sécurité

Pour éviter : projection dans les yeux de particules solides ou en fusion, de poussière ou de produits dangereux

BTP
IND



5 Protections antibruit

(casque ou bouchons d'oreilles)

Pour éviter : les risques de surdité dans les zones bruyantes

BTP
IND





6 Harnais de sécurité

Lorsque la situation l'impose, *pour travailler en hauteur ou dans les zones dangereuses* quand les équipements de protection collective (garde-corps, filets...) sont inadaptés ou manquants.

BTP
IND



7 Visière

Risques : lors de travaux de soudure ou de manipulations de produits dangereux.

IND



8 Masque antipoussière

A porter lors de la réalisation de travaux *dégageant des poussières*.

BTP
IND



9 Masque de sécurité

A utiliser en présence de *vapeurs ou de gaz dangereux* (toxiques, nocifs, irritants ou corrosifs).

BTP
IND



10 Calot ou charlotte

Pour l'hygiène, dans les industries agro-alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques, électroniques...

IND



11 Gilets de signalisation

Pour être visible lorsque la situation l'exige.

TP



12 Combinaisons, Blouses, Bleus/Blancs de Travail

Pour avoir des vêtements pratiques, solides et adaptés aux situations de travail salissantes.

BTP
IND

À retenir pendant votre mission...

- Ne portez pas de vêtements flottants, ex : écharpe, chemise ou blouse ouverte, vêtements amples...
- Attachez vos cheveux s'ils sont longs...
- ... et évitez les bijoux : bagues, bracelets, colliers qui pourraient provoquer un accident, surtout si vous travaillez sur des machines ou si vous utilisez des outils tournants.

→ Vérifier les dates de péremption de vos EPI, vous êtes responsable du bon état de vos équipements.

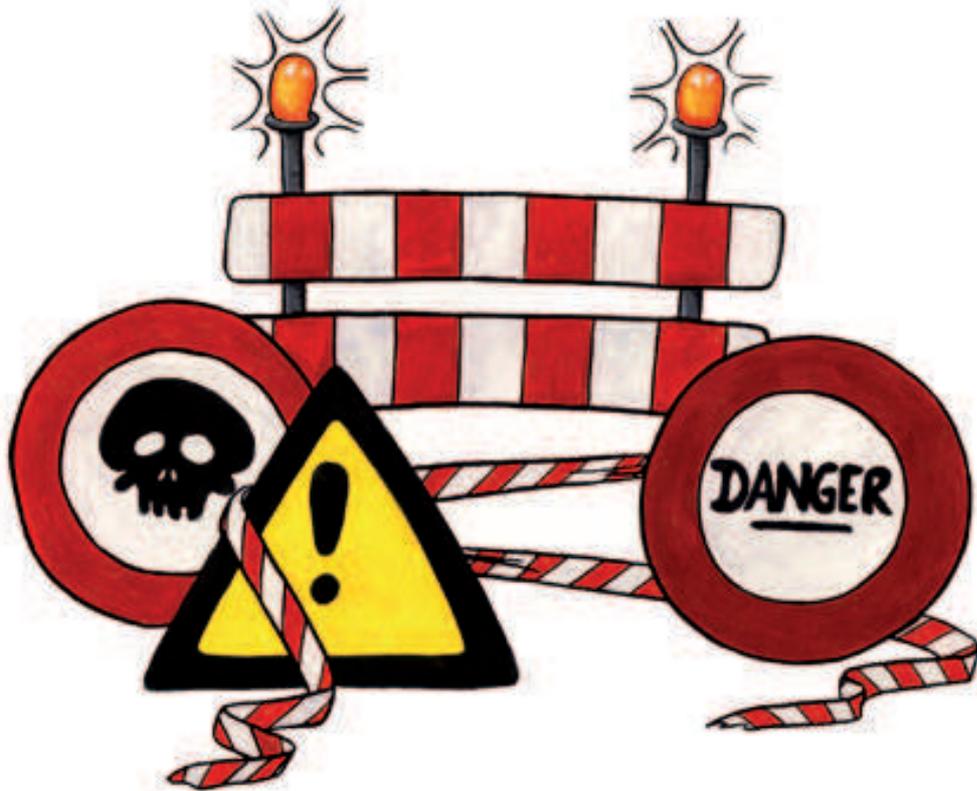
Votre tenue doit être ADAPTÉE À VOTRE LIEU DE TRAVAIL ...

des détails peuvent entraîner de graves conséquences !

Identifier les dangers pour préserver votre santé

Pour ne pas prendre de risques, il est important de vérifier les outils, les matériaux, les machines, les voies empruntées et les lieux de stockage, il faut éliminer tout danger.

- **Les zones dangereuses doivent être signalées et délimitées**
afin d'éviter que le désordre ne s'installe pour minimiser les chutes de matériel.
Ex. : protection collective, balisage, garde-corps...



- **Respecter la symbolique des couleurs:**



JAUNE =
avertissement
de DANGER

ROUGE =
INTERDICTION ou
DANGER IMMÉDIAT

BLEU =
OBLIGATION

HYGIÈNE - SANTÉ

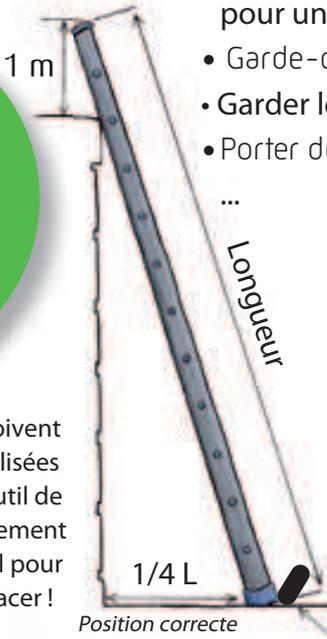


LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET
DE DROGUES EST STRICTEMENT
INTERDITE SUR LE LIEU DE TRAVAIL



Dans le bâtiment, près d'1/3 des accidents graves sont dûs aux chutes de hauteur (échelle, échafaudage...)

Les échelles ne doivent pas être utilisées comme un outil de travail mais seulement comme un outil pour se déplacer !



Butée ou blocage

Quelques conseils :

- **Bien vérifier l'état du matériel avant son utilisation** : Il doit être conforme aux normes de sécurité.
- Embouts antidérapants bien présents pour une échelle
- Garde-corps bien fixés pour des échafaudages...
- Garder les mains libres
- Porter des chaussures qui tiennent bien aux pieds



→ **Avant chaque utilisation d'outils électriques ou pneumatiques** : vérifier l'état des câbles

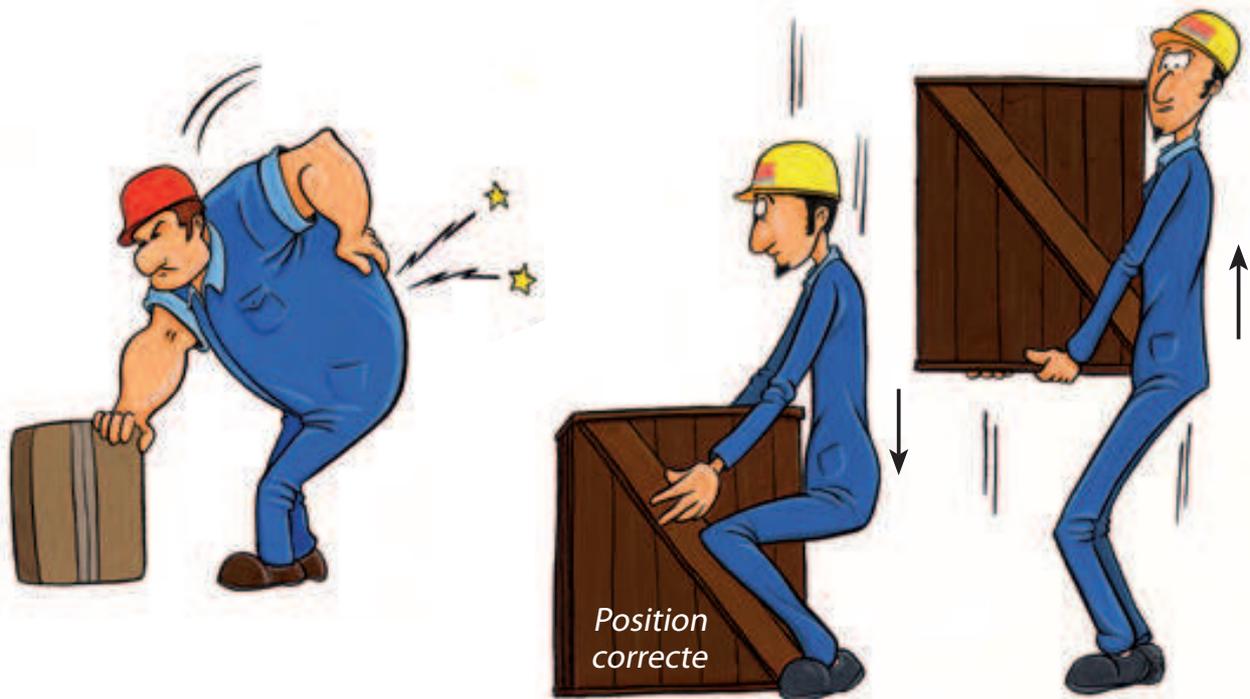
et s'assurer que toutes les sécurités sont en place et fonctionnent. Si ce n'est pas le cas, prévenez immédiatement des personnes compétentes et habilitées pour intervenir sur l'équipement électrique défectueux.



→ **Il ne faut jamais se trouver ou se déplacer sous une charge suspendue.**

Restez vigilant et vérifiez les dispositifs d'attaches.

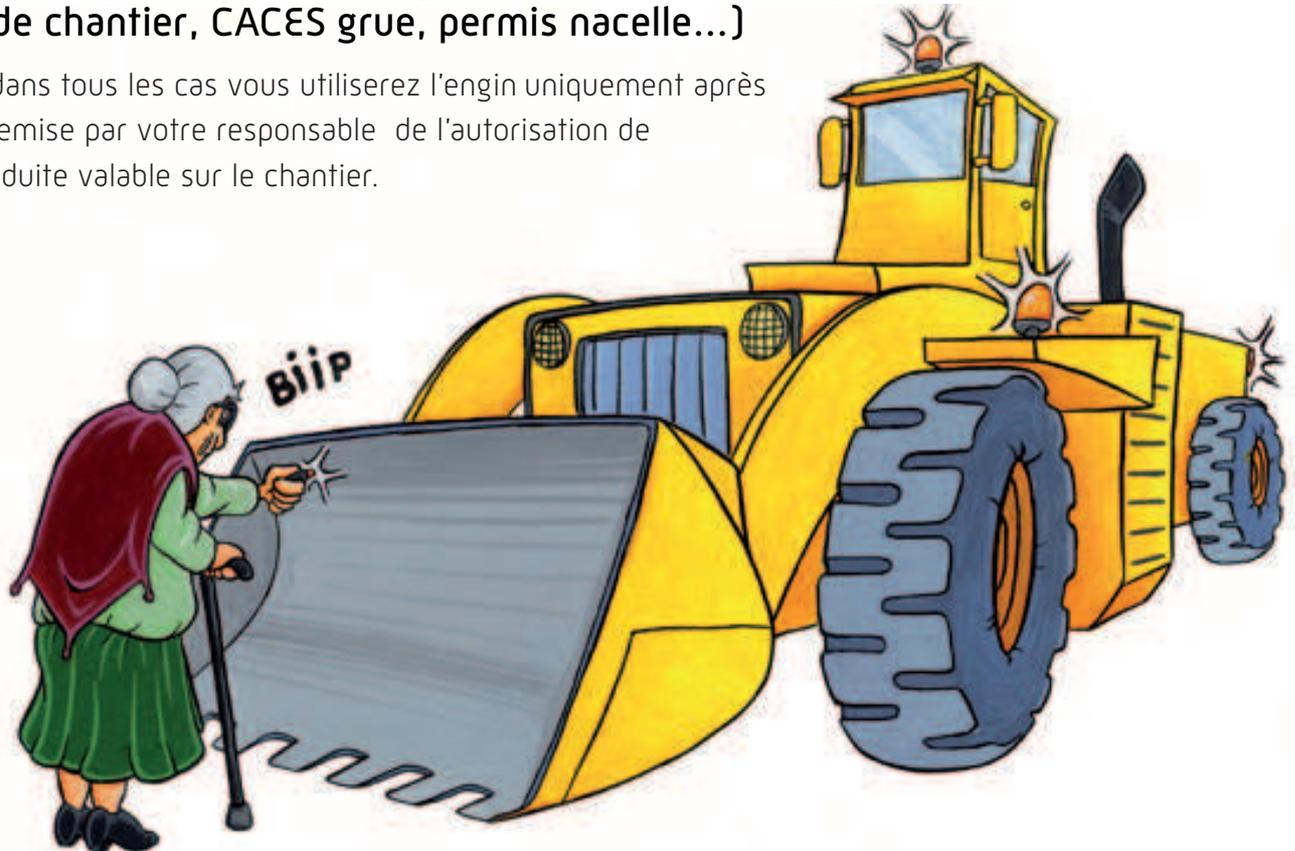
→ Lever correctement les charges afin d'éviter les douleurs dorsales



- S'accroupir devant la charge à porter
- Garder le dos droit
- Empoigner la charge le plus près possible du corps
- Soulever en un seul coup

→ Pour conduire un engin, vous devez absolument avoir le permis correspondant à sa catégorie (CACES de 1 à 10 pour engins de chantier, CACES grue, permis nacelle...)

Et dans tous les cas vous utiliserez l'engin uniquement après la remise par votre responsable de l'autorisation de conduite valable sur le chantier.



Les symboles des produits dangereux

Pour votre sécurité identifiez-les !

ÇA



TUE

ÇA



EMPOISONNE

ÇA



RONGE

ÇA



IRRITE

ÇA



FLAMBE

ÇA



FAIT FLAMBER

ÇA

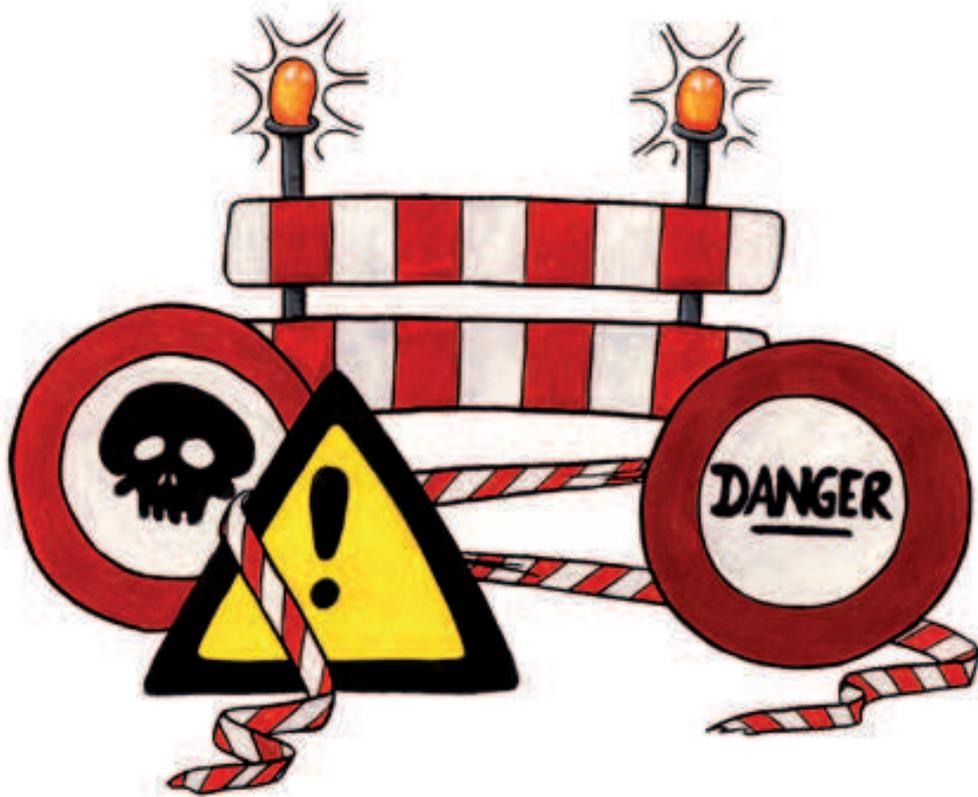


EXPLOSE

ÇA



POLLUE



Cas pratiques et conseils situationnels

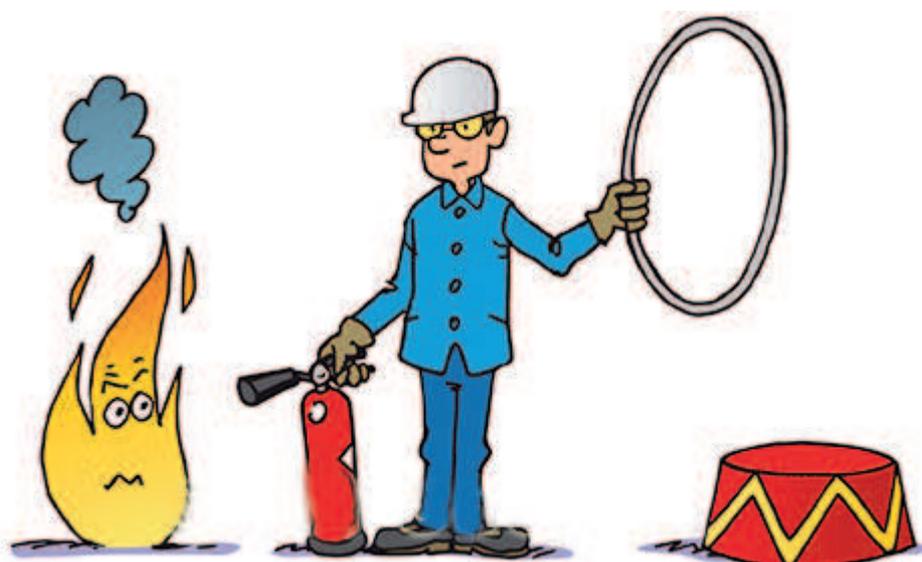
LUTTE CONTRE L'INCENDIE



Vous devez toujours disposer d'un extincteur ABC à proximité.

=> sur chantier

=> dans tout véhicule utilisé



Chaque personne de votre chantier doit être formée à son utilisation.

Vous ne savez pas l'utiliser ?

Demandez à votre responsable au sein de l'entreprise utilisatrice de vous organiser une formation.

**SUR UN
CHANTIER**

VEILLEZ AU RANGEMENT



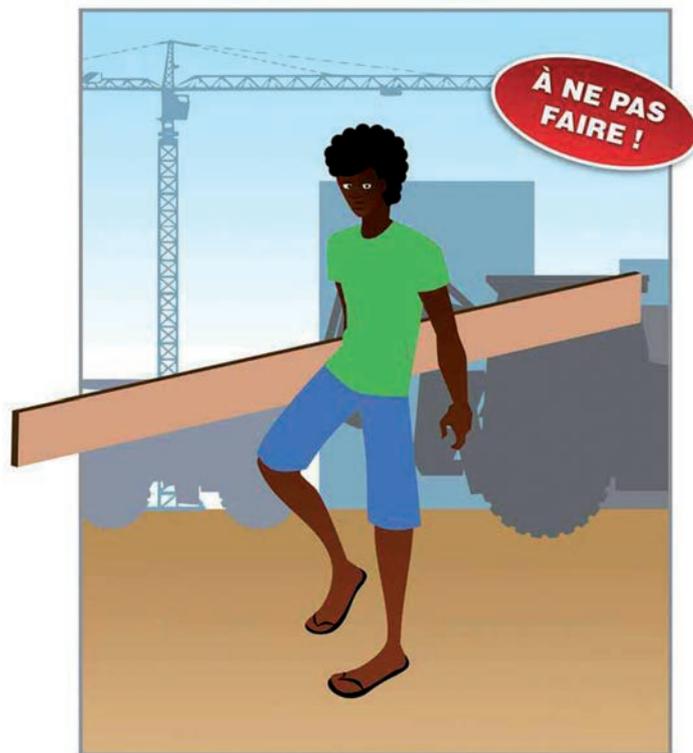
ET À LA PROPRETÉ

Un chantier bien éclairé, ce sont des travaux en toute sécurité.

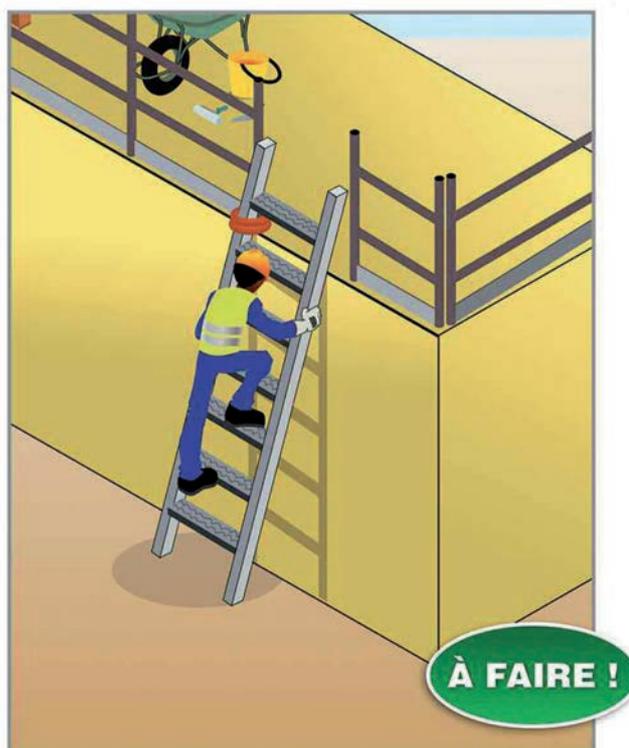


Vous devez disposer de moyens d'éclairage suffisants pour l'exercice de vos travaux. N'hésitez pas à demander à l'entreprise utilisatrice de vous fournir le matériel adéquat.

Vous avez le droit de demander à votre entreprise de remplacer vos Équipements de Protection Individuelle si ceux-ci sont détériorés.



La montée et la descente se font en face de l'échelle.



L'échelle et l'escabeau ne sont pas des postes de travail mais uniquement un moyen d'accès.



Vous devez être formé pour pouvoir monter un échafaudage.



Garde-corps: vous devez veiller à ce que tout accès donnant sur le vide soit protégé.



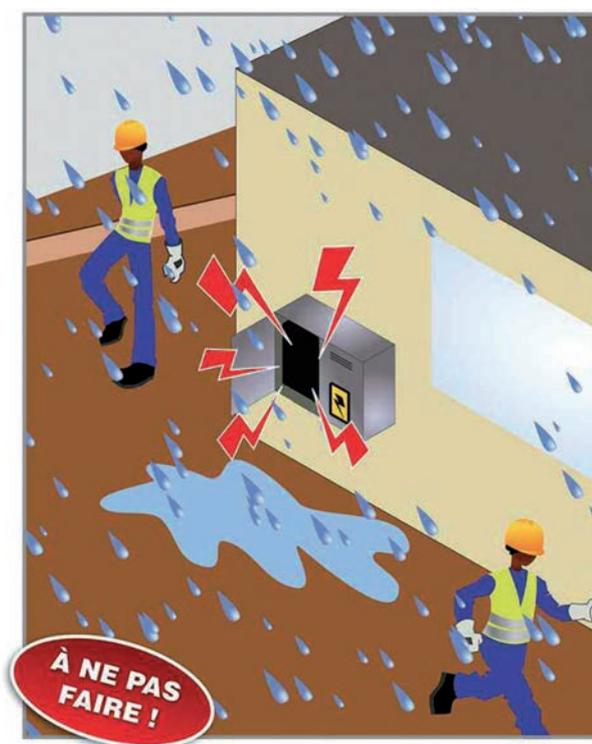
Vous devez utiliser les moyens d'accès prévus pour vous déplacer en toute sécurité.



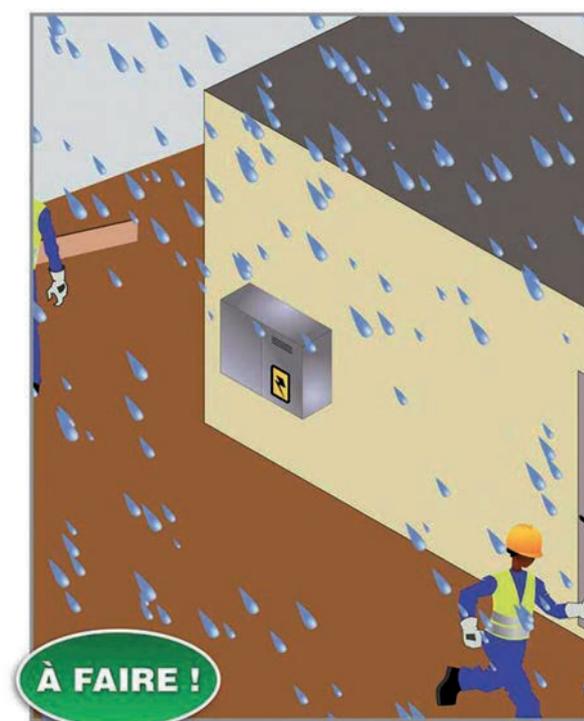
Vous devez signaler tous câbles, enrouleurs et matériel électrique en mauvais état.



Les armoires électriques doivent être fermées à clés.
Seules les personnes habilitées peuvent y intervenir.



Vous pouvez intervenir seulement si vous avez l'habilitation adaptée
(formation + autorisation écrite de l'entreprise)



Attention !
Les pictogrammes changent mais pas les risques !

 T - Toxique	 T+ - Très toxique	 Xn - Nocif	 Xi - Irritant
 C - Corrosif	 N - Dangereux pour l'environnement		
 F+ - Extrêmement inflammable	 F - Facilement inflammable		
 O - Comburant	 E - Explosif		
ancienn collection	nouvelle collection		
Date de péremption 2015	Sortie nationale 2008		
			

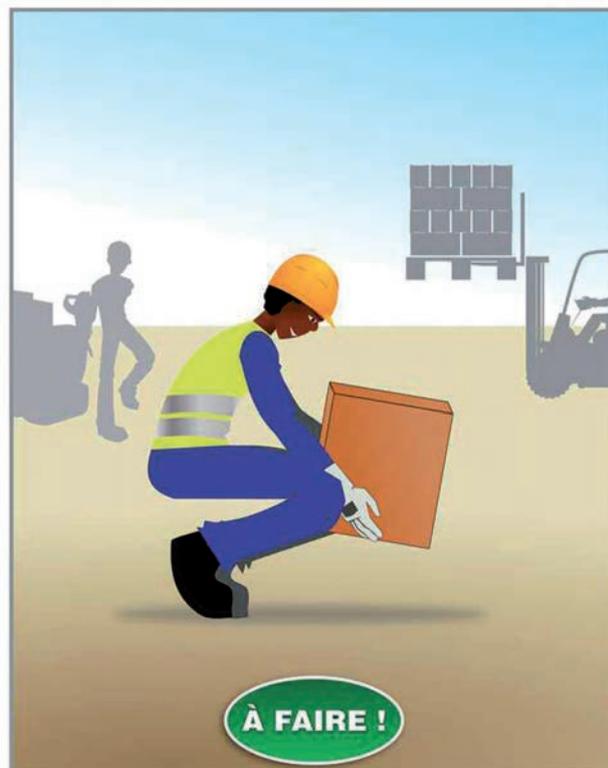
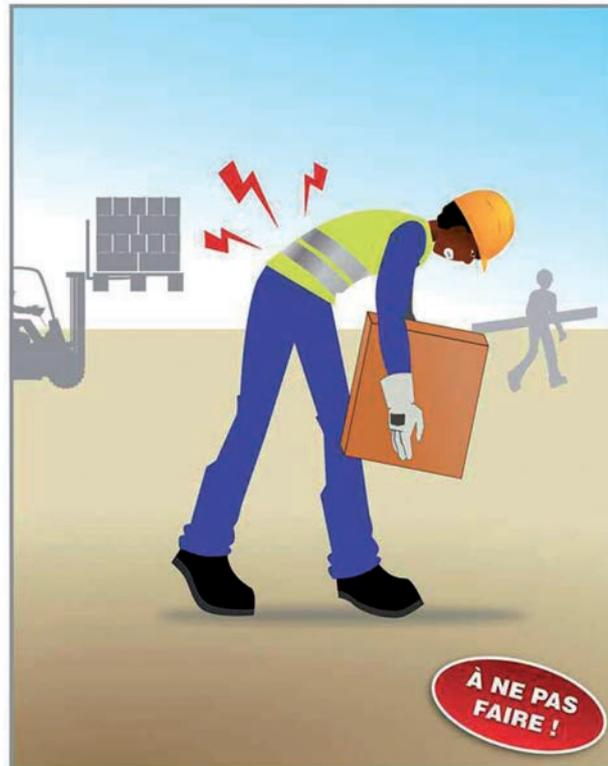
Utiliser l'équipement approprié selon les produits chimiques.



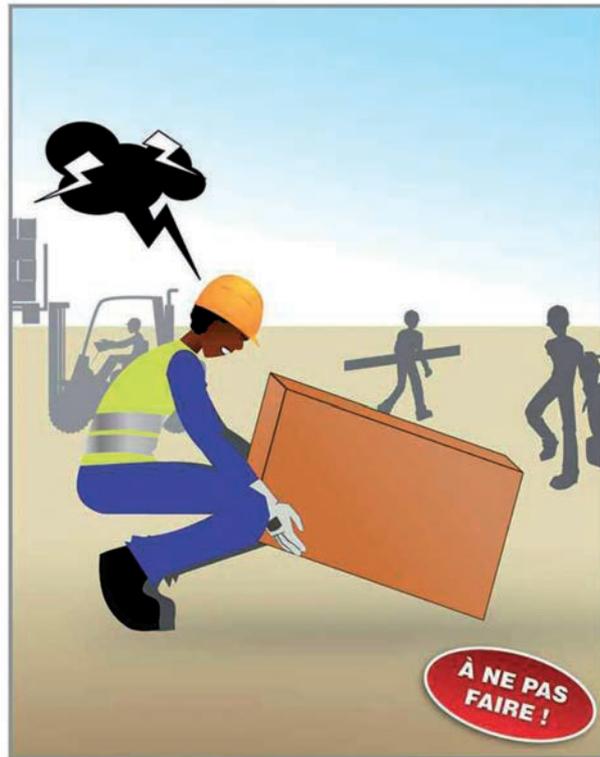
Lorsque vous transvasez un produit d'un contenant à un autre, pensez à bien mettre une étiquette descriptive sur le nouveau contenant.



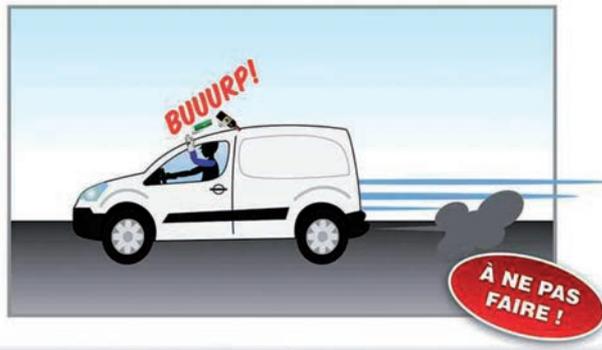
Pensez à votre dos, pliez vos jambes !



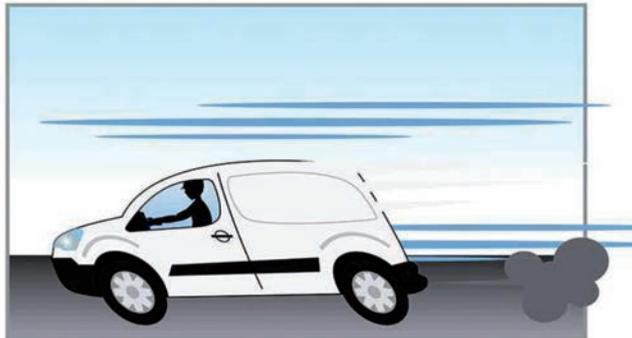
Aider et se faire aider, c'est bon pour la santé !



Pas de téléphone portable au volant !
On attache sa ceinture de sécurité !



On respecte le code de la route !
On respecte les règles de chargement et on aménage son véhicule si besoin !



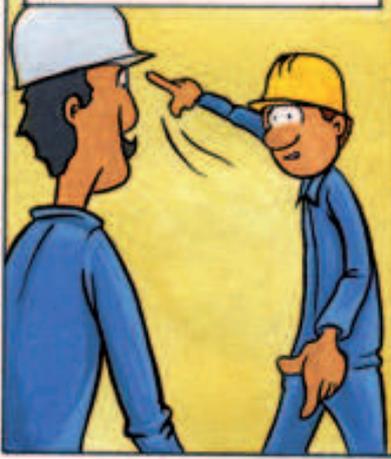
Appelez
le **18** (pompiers)
ou le **15** (SAMU)
et prévenez
l'encadrement
de chantier

EN CAS D'ACCIDENT

ACCIDENT = URGENCE



LE TEMOIN
PREVIENT LE CHEF



QUI PREVIENT
LE SECOURISTE

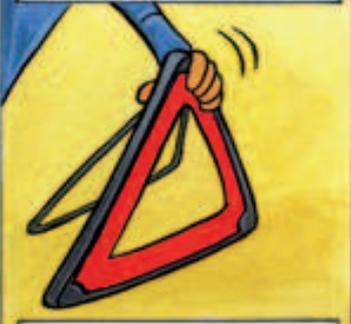
... LE SECOURISTE
PROTEGE LA VICTIME



CALME LES AUTRES ET
LES ECARTE ...



PUIS EVITE LE
SURACCIDENT
EGOULEMENT, ASPHYXIE ...



IL FAIT LE BILAN

SI L'ACCIDENT EST BENIN, IL
DONNE LES PREMIERS SOINS



SI L'ACCIDENT EST
GRAVE, IL FAIT
ALERTER LES SECOURS



ET FAIT PLACER UN
GUIDE A L'ENTREE DU SITE

